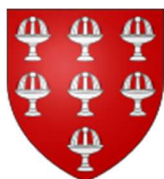


**Contrat cadre 2019 / 2021**  
**Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**  
**Commune de Septfonds**  
**Communauté de communes du Quercy Caussadais**  
**PETR du Pays Midi Quercy**



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole Delga, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, représenté par Christian Astruc, son Président,

La Commune de Septfonds, représentée par Jacques Tabarly, Maire,

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais, représentée par Guy Rouziès, son Président,

Le PETR du Pays Midi Quercy, représenté par Christian Maffre, son Président,

Le CAUE du Tarn et Garonne, représenté Colette Jalaise sa Présidente.

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du 19 juillet 2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la commune de Septfonds,

**Vu** les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

**Vu** la délibération du compte administratif du Conseil Départemental de Tarn et Garonne en date du 27 juin 2018 portant sur les principes généraux des contrats bourgs centres et du vote sur le contrat Septfonds lors de l'assemblée départementale du XXXXX,

**Vu** la délibération de la Commune de Septfonds du 10 mai 2019,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais en date du 11 avril 2019,

**Vu** la délibération du PETR du Pays Midi Quercy en date du 30 novembre 2018,

**Il est convenu ce qui suit :**

## Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- Seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants,
- 2 109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1 612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016. Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux. Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
  - en direction des communes « **villes centres** » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
  - vers les communes « **Pôles de services** » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
  - enfin, vers les communes « **Pôles de services** » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

## Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn et Garonne, la commune de Septfonds, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, le PETR du Pays Midi Quercy en y associant les services de l'Etat, du CAUE, des Chambres consulaires. Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Septfonds vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

## Article 2 : Contexte et enjeux

Septfonds fait partie de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais qui a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1997. Elle regroupe 19 communes sur 39 328 ha pour une population de 20 739 habitants au dernier recensement de 2015. Cette commune fait également partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Midi Quercy qui regroupe 49 communes soit environ 50 000 habitants sur 1 223 Km<sup>2</sup> (soit une densité de près de 41 hab/Km<sup>2</sup>). Le PETR s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, connecté au Tarn, à la vallée et gorges de l'Aveyron et aux contreforts du Massif-Central, à proximité du Lot. Territoire composite à l'instar du département de Tarn et-Garonne dont il est issu, le Pays Midi-Quercy est situé à la confluence des anciennes provinces historiques du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.

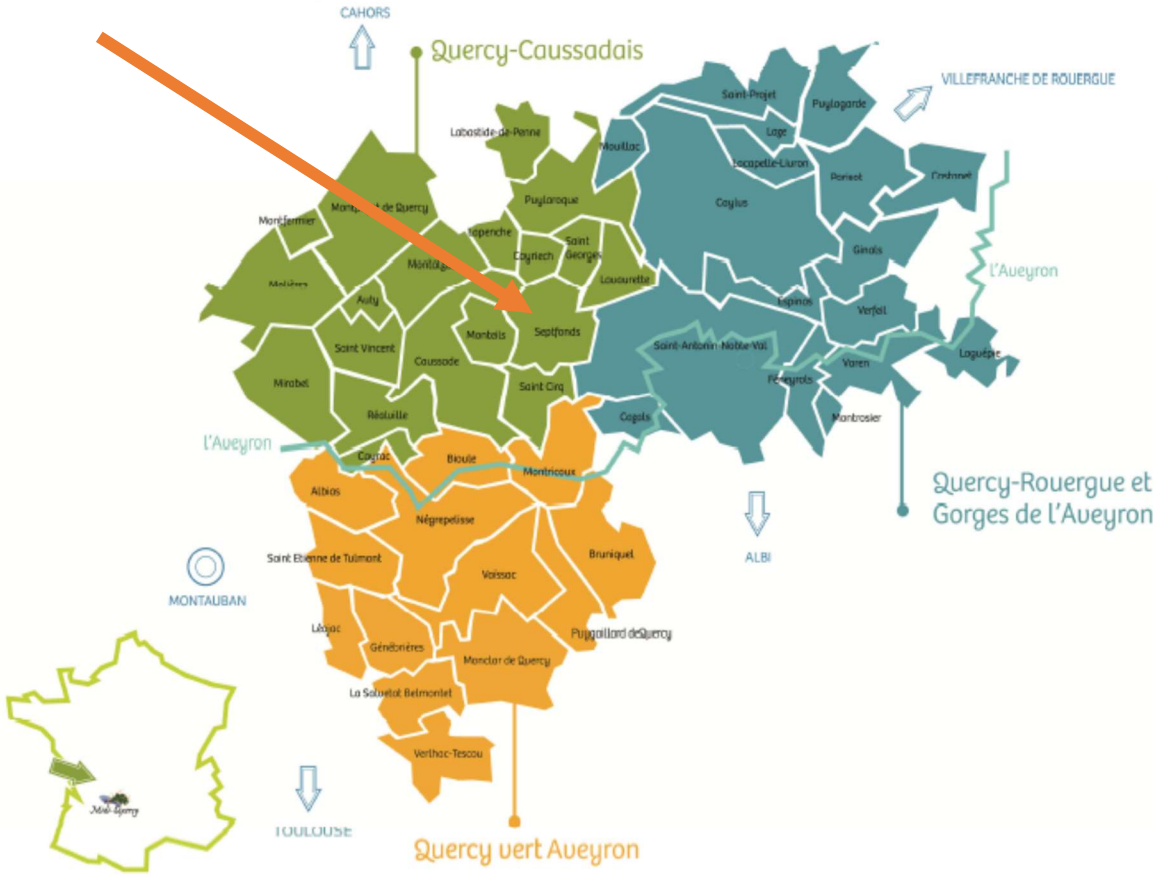
Le PETR compte :

- 3 grands bassins de vie : Caussade, Nègrepelisse et St-Antonin-Noble-Val,
- 8 communes offrant une gamme élevée de services et constituant des pôles de services intermédiaires : Caussade, Caylus, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Laguépie, Molières, Monclar-de-Quercy, Monteils,
- 7 pôles de services de proximité offrant les équipements les plus courants : Réalville, Montpezat, Montricoux, **Septfonds**, Puylaroque, Varen, Parisot.

Se trouvant dans une situation géographique carrefour (accès direct à l'autoroute A20, Gare SNCF à quelques kilomètres), le pôle rural que représente Septfonds doit être en mesure d'accueillir des équipements structurants en complémentarité avec le pôle urbain de Caussade. L'objectif des élus est d'assurer une cohérence de développement avec les communes limitrophes qui se trouvent à proximité immédiate du secteur urbain de Septfonds. Les futurs projets d'aménagement comme les choix de déplacement devront permettre de répondre aux besoins et attentes de la population tout en évitant les doublons (en termes d'équipements, de services, d'espaces publics ...). La question des aménagements des parcours de déplacement est également primordiale pour assurer des connexions pertinentes avec les communes voisines, pour les déplacements pendulaires notamment.

C'est pourquoi les élus de Septfonds ont décidé de lancer une réflexion commune aux côtés des élus de Caussade, Monteils, Septfonds, Montpezat de Quercy et Molières dans le cadre de l'élaboration des contrats « bourgs-centres » avec la Région en partageant les coûts d'ingénierie. Cette mutualisation s'inscrit dans une volonté d'efficacité et de rationalité au regard du contexte actuel. Il s'inscrit également dans la perspective d'une intercommunalité renforcée dans ses compétences et dans les moyens alloués.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS**



**PETR DU PAYS MIDI QUERCY**



## **Inscription de la Commune de Septfonds dans le territoire**

### **Une position géographique privilégiée**

Sous l'influence de l'aire urbaine de Caussade, Septfonds s'inscrit dans un territoire attractif de par son cadre paysager et son caractère traversant. Septfonds, bénéficie de sa proximité de grands axes de circulation. La commune est traversée par la route départementale n°926 rejoignant l'A20 permettant la liaison directe avec Montauban à une trentaine de kilomètres et la ville de Caussade située à seulement 7 kilomètres. La proximité de ces pôles urbains majeurs n'est pas étrangère à l'arrivée de jeunes actifs, de cadres et de ménages avec enfants, plus nombreux à s'installer qu'à partir. Depuis une vingtaine d'années, Septfonds ressent une pression démographique et urbaine importante. Cependant la commune de Septfonds, n'a pas effacé les traces de son histoire marquée par la guerre (camp d'internement) et a su évoluer tout en préservant ce qui a fait le charme d'une bastide.

### **Un espace urbain de qualité dilué au sein des grandes extensions pavillonnaires**

Les origines de Septfonds remontent au Xème siècle lorsque des moines cisterciens de Cadouin, s'établirent dans ce lieu. Alphonse de Poitiers fonda ensuite la bastide de Septfonds en 1249 qui s'est développée aux abords du ruisseau de Daudou selon un plan en damier, en créant des îlots de forme carrée ou rectangulaire régulières. Septfonds prit véritablement son essor qu'avec le développement de l'industrie chapelière (fabrication de chapeaux de paille). Au XIXème siècle, se créèrent de nombreuses manufactures qui en firent une cité très florissante. On dénombrait 26 manufactures en 1896, mais les deux guerres mondiales ont provoqué le déclin de l'industrie chapelière. Aujourd'hui, de nombreuses usines restent vacantes dans le cœur historique. Certaines usines ont été réhabilitées en logements ou en tiers lieu comme « la Cheminée ». Seule l'entreprise Coustillères créée en 1948 est encore en activité.

Pour renforcer l'attractivité de la ville, les élus devraient pouvoir compter sur ce riche passé industriel et le patrimoine architectural remarquable de Septfonds. Cependant, le plan en damier très structuré et dense de la bastide, laisse place aujourd'hui à un bâti beaucoup trop dispersé à proximité immédiate du bourg et de part et d'autre des axes de circulation structurants. L'urbanisation, se diffuse le long des nombreux linéaires de routes secondaires, sans réelle possibilité de bouclage, créant ainsi des effets d'allongement qui viennent perturber la lisibilité de l'espace urbain. C'est le cas surtout à l'Ouest de la bastide en extension du secteur de Fangal-del-Faure. Aujourd'hui, la délimitation du cœur historique n'est plus aussi nette et précise qu'autrefois. Les habitations et les bâtiments à vocation économique s'entremêlent et floutent non seulement les limites des zones d'habitat et celles vouées aux activités, mais aussi la lisibilité de l'entrée d'agglomération en venant de Caussade. Le constat est similaire dans la zone péri-urbaine, étant donné que les nouvelles constructions se localisent le long des axes de circulation : RD5, RD9, RD926.

L'urbanisation ces vingt dernières années s'est ainsi opérée sur trois secteurs en particulier :

- l'un en bordure de la route départementale n°926, conséquence de l'étalement urbain qui suit la logique de diffusion de l'habitat depuis le pôle de Montauban et de Caussade ;
- l'autre au Nord-Ouest de la commune où des lotissements ont été construits, suivant la route de Cayriech, aux abords du parc naturel régional des causses du Quercy ;
- un troisième secteur au niveau de la zone d'activités de Dardenne qui a également profité de l'accessibilité et de la large surface plane située à l'Ouest du bourg de Septfonds pour s'y implanter et se développer.

Ces aménagements coûteux en réseaux, réalisés jusqu'à présent au coup par coup, sans créer une réelle urbanité morcellent le territoire et nuisent à l'identité architecturale et morphologique du bourg, pourtant originellement assuré par la bastide très densément bâtie.

## **Septfonds, pôle de services de proximité du bassin de vie du Midi-Quercy**

La commune dispose des équipements commerciaux et des services de base (boulangerie, boucherie, supérette, café, pharmacie, médecin, hôtel/restaurant). Les habitants dépendent toutefois de Caussade qui offrent des services de gamme intermédiaire, et aussi du pôle de services Montalbanais qui offre une gamme de services supérieure. L'offre culturelle, sportive et de loisirs de Septfonds est également bien développée et répond à une forte demande et à la bonne dynamique des associations locales.

La mairie, l'église, le théâtre, la poste, la nouvelle maison de santé et la médiathèque intercommunale en définissant un ensemble structurant, constituent une centralité bien délimitée par la rue de la république au Nord, la rue Henri Rey à l'Ouest et le cours Sadi Carnot à l'Est, toutes deux reliées à la route départementale n°926. Les écoles sont reliées à la mairie, à la place du marché et aux commerces situés principalement sur le cours Sadi Carnot.

Cependant le caractère traversant de la RD 926 constitue une coupure urbaine importante, empêchant une cohérence de l'ensemble urbain et empêchant la fluidité des déplacements des habitants se trouvant de chaque côté de la route. Au Sud de la route départementale n°926 se détache la salle des fêtes communale et son parking. Plus à l'Ouest, se trouve le stade municipal agrémenté de tribunes et d'un clubhouse.

Une réflexion est à mener pour une meilleure connexion entre les différentes parties et équipements de la ville et plus largement sur la mobilité car la ville de Septfonds reste dépendante du pôle d'emploi de Caussade et de Montauban. Sachant que la commune propose environ un emploi pour deux actifs, le nombre d'emplois sur le territoire est inférieur au nombre de résidents y ayant un emploi. Par conséquent, près des trois quarts des actifs doivent quitter la commune pour se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail. Les flux de transit entre le lieu de vie et le lieu de travail sont importants ce qui favorise la logique du « tout voiture ». Le risque est toujours présent de voir s'éloigner les ménages les moins mobiles vers d'autres communes plus attractives à la proche périphérie de Montauban alors que Septfonds y a naturellement sa place pour jouer un rôle polarisant et structurant.

Toutefois, la population semble aujourd'hui se renouveler. Avec 30 % des ménages qui n'habitaient pas la commune 5 ans auparavant, on observe un brassage important de population, une forte ouverture sur le monde extérieur et un certain dynamisme dans une commune qui garde une image encore rurale.

## **Une pression urbaine et démographique des agglomérations montalbanaise et caussadaise favorable au développement de Septfonds mais à mieux maîtriser**

Territoire de transit relié aux principaux pôles économiques, la commune a su profiter de son caractère rural pour attirer une nouvelle population d'actifs, cherchant un compromis entre le lieu de travail, le lieu d'habitation et l'offre de services. L'installation de ces nouveaux arrivants a été facilitée par les nombreuses opportunités foncières et a permis de booster la croissance démographique. La population a augmenté de 21 %, soit une hausse de 462 personnes en l'espace de 25 ans avec une hausse annuelle moyenne d'environ 18 habitants par an. Cette croissance relativement importante entre 1990 et 2010, s'est ralentie de moitié par la suite. La commune compte tout de même 2 193 habitants en 2 015 alors qu'en 1 968 il y avait seulement 1 600 habitants.

Aujourd'hui, l'afflux de population doit être mieux accompagné et maîtrisé afin de préserver le cadre de vie de la commune d'une urbanisation massive non contrôlée (101 permis de construire accordés depuis 2003). Cet important apport migratoire, principal vecteur de croissance urbaine, a participé à modifier profondément la physionomie de l'ancien bourg rural, devenu peu à peu une ville.

## SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DE SEPTFONDS

ATOUPS / OPPORTUNITE	FAIBLESSES / MENACES
<p><b>En matière socio-démographique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suite à une période de stagnation entre 1968 et 1982, l'essor démographique, intimement lié à la croissance économique, reprend sa marche à partir des années 1990 ;</li> <li>- la population semble se renouveler régulièrement : 30 % des ménages habitent la commune depuis moins de 5 ans ;</li> <li>-solde migratoire contribuant à une croissance annuelle de l'ordre de 2% entre 1999 et 2010 et de 1 % entre 2010 et 2015</li> <li>- la population reste jeune avec 45 % des habitants qui ont moins de 45 ans, tranche d'âge qui compte le plus d'actifs ;</li> <li>- 37 % des familles en 2015 sont des couples avec enfants soit 222 ménages concernés. C'est un peu plus qu'en 2010 (33 %) ;</li> <li>- diminution du nombre de familles monoparentales : 85 familles monoparentales en 2015 contre 111 en 2010.</li> </ul> <p><b>Opportunités :</b> Septfonds attire une population de plus en plus nombreuse, profitant de sa situation périphérique et de la bonne dynamique de la grande périphérie de Montauban et de la proximité de Caussade. Aujourd'hui, l'afflux de population doit être mieux accompagné et maîtrisé afin de préserver le cadre de vie de la commune d'une urbanisation massive non contrôlée.</p>	<p><b>En matière socio-démographique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- malgré l'apport d'actifs et une part assez faible de retraités, la population vieillit, comme ailleurs : c'est la tranche d'âge des 60 / 74 ans qui a le plus augmenté (+17 %) entre 2009 et 2014. Plus d'un habitant sur dix (15%) ont plus de 75 ans en 2014 ;</li> <li>- la tranche des personnes de 30 ans à 60 ans qui compte le plus d'actifs est en forte régression (- 15 % entre 2009 et 2014) ;</li> <li>- réduction de la taille des ménages : 71 % des ménages sont constitués de deux personnes ou moins. Le nombre de personnes seules a fortement augmenté de 1999 à 2014 ;</li> <li>- augmentation (+9 %) du nombre des ménages sous le seuil de pauvreté : 214 en 2007 contre 233 en 2015, ce qui représente quand même 23 % des ménages ;</li> </ul> <p><b>Menaces :</b> malgré un solde migratoire positif, la population est vieillissante. Avec un solde naturel négatif depuis 1968, pour renouveler sa population, Septfonds se doit de rajeunir ses effectifs en accueillant une nouvelle population d'actifs pour inverser la tendance.</p>
<p><b>En matière d'habitat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un marché locatif détendu avec des loyers attractifs pour des personnes à faibles ressources ;</li> <li>- abondance et l'accessibilité du foncier à bâtir : depuis 2003, 101 permis de construire ont été accordés ;</li> <li>- depuis 1999, c'est 182 logements individuels qui ont été construits et 36 logements en collectifs ou en résidence ;</li> <li>- un parc de logements historiquement construit pour loger des familles : la maison individuelle reste l'habitat dominant : 44 logements individuels construits entre 2010 et 2016 mais seulement 4 logements en collectifs et en résidence construits sur la même période ;</li> <li>- les nombreux logements et bâtiments industriels vacants (anciennes usines chapelières) situés dans le centre historique forment une réserve immobilière intéressante capable d'absorber une part de la croissance démographique attendue.</li> </ul> <p><b>Opportunités :</b> Le regain démographique s'appuie davantage sur le levier de la construction neuve que sur la remobilisation du parc existant. Le lancement d'une nouvelle OPAH permettra la réduction des logements vacants et la création de petits logements de qualité qui compléteront l'offre de logements dans le centre ancien au profit d'une mixité tant sociale qu'urbaine. Plus de logements réhabilités et occupés en centre-ville, c'est aussi plus de commerces qui gagneront en clients potentiels. Plus de logements occupés en centre-ville, c'est aussi une meilleure rentabilité des réseaux existants et moins de frais pour en créer de nouveaux.</p>	<p><b>En matière d'habitat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un parc de logements anciens (45 % des résidences principales construites avant 1949) ;</li> <li>- un nombre de logements vacants important en forte augmentation : 9.8% en 2010 et 14 % en 2015;</li> <li>- la production récente ne laisse encore que peu de place aux petits logements malgré les besoins des petits ménages, le parc de logement s'adressant quasi exclusivement à une population désireuse d'accéder à la propriété (plus de trois quarts de maisons individuelles) ;</li> <li>- face à l'opportunité de construire que procurent l'abondance et l'accessibilité du foncier à bâtir, le parc privé ancien existant est jugé vétuste, inadapté aux attentes et normes actuelles de confort. Il a tendance à être délaissé. On estime ainsi en 2015 à 31 le nombre de résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8) ;</li> <li>- l'attractivité du parc HLM d'ancienne génération est aussi aujourd'hui mise à l'épreuve : 14 % du parc locatif social est vacant en 2016 (19 % en 2011). Il est vrai que 43 % du parc HLM a été construit entre 1970 et 1989.</li> </ul> <p><b>Menaces :</b> L'adéquation entre cette offre et les besoins identifiés des habitants et des arrivants potentiels est en question. La capacité de la commune à proposer une offre diversifiée de logements (en coût, en surface, en type de localisation...) sera déterminante pour renforcer son attractivité résidentielle.</p>



<p><b>En matière de mobilité :</b></p> <p>-situation géographique stratégique de Septfonds : la RD 926 constitue avec la RD5 les axes de circulation majeurs reliant la commune à Montauban via Caussade et la connectent à l'Est aux pôles de Villefranche-de-Rouergue, Albi et Gaillac. L'échangeur de l'A20 et la gare de Caussade sont situés à seulement 7 km de Septfonds. La commune dispose également de trois arrêts de bus dans le bourg. Plusieurs lignes de bus assurent les liaisons avec le pôle Caussadais, le pôle Montalbanais et Villefranche-de-Rouergue. Les transports collectifs sont assurés à l'échelle intercommunale par le Conseil Départemental tant pour le ramassage scolaire que pour le transport à la demande. Une navette effectue le ramassage scolaire au porte à porte et dépose les enfants à l'école élémentaire et maternelle du bourg ;</p> <p>- des cheminements de loisirs et de découverte permettent de découvrir le petit patrimoine septfondois (dont les dolmens et pigeonniers, marqueurs du territoire), de connecter les hameaux situés au Sud de la route départementale (Aligières / Broque / Mourgues) à la bastide (1er sentier), de raccorder les habitations diffuses qui s'étendent à l'Ouest de part et d'autre de la route départementale en créant un bouclage (2ème sentier), et enfin de lier le camping de Redon, plus isolé sur la partie Nord-Ouest de la commune, au centre-bourg ;</p> <p>- des places de stationnement sont présentes de part et d'autre de la route départementale n°926, permettant l'accès aux équipements de type commerces et activités industrielles /artisanales ;</p> <p><b>Opportunités :</b> Les élus souhaitent lancer une réflexion pour réduire la dépendance à la voiture d'une part mais aussi changer les habitudes de déplacements d'autre part. La présence des services « de base » de proximité, le type d'aménagements réalisés par la municipalité et la présence de maillages multimodaux devraient pouvoir faciliter au quotidien l'accessibilité aux services et équipements.</p>	<p><b>En matière de mobilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'automobile est omniprésente dans les déplacements. Quasiment la moitié des habitants de Septfonds n'hésitent pas à prendre leur voiture pour se rendre chaque jour à Caussade, Montauban, Saint Antonin Noble Val ou Caylus, tantôt pour y faire leurs courses, tantôt pour aller profiter de services et équipements qui ne sont pas proposés sur place ;</li> <li>- 40 % des ménages ont deux voitures ou plus en 2015. Parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, 85 % utilisent la voiture (camion, fourgonnette) pour se déplacer alors que très peu utilisent les transports en commun (seulement 2 %) ; 6% se déplacent à pied, 3 % en deux roues et 4 % ne se déplacent pas du tout.</li> <li>- l'offre de stationnement semble aujourd'hui insuffisante, du moins au centre-bourg où les habitations ne comportent pas de garage pour la plupart ;</li> <li>- très peu d'aménagements dédiés aux piétons et aux vélos, y compris à proximité des équipements communaux ;</li> <li>- conséquence de l'étalement urbain : les accès sur la RD 926 sont nombreux : plus de 80 habitations disposent d'un accès direct à partir de cet axe ;</li> <li>- neuf intersections au niveau du centre-bourg constituant autant de points de vigilance en termes d'enjeux sécuritaires ;</li> </ul> <p><b>Menaces :</b> pour se déplacer vers les équipements communaux situés au cœur du bourg et sur la frange Sud de la partie agglomérée, les piétons restent exposés au risque de circulation automobile, surtout s'il s'agit de personnes vulnérables telles que les enfants se rendant à l'école.</p>
<p><b>En matière de cadre de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structuration urbaine très marquée et dense du centre-ville construit sous la forme d'une bastide;</li> <li>- un tiers du territoire couvert de forêts laissant place à des espaces agricoles semi-ouverts au contact de la bastide ;</li> <li>- nombreux chemins de randonnée, deux ZNIEFF, Dolmens ;</li> <li>- de grands terrains accessibles financièrement;</li> <li>- des équipements commerciaux et services de base ;</li> <li>- offre importante d'équipements culturels, sportifs, de loisirs ;</li> <li>- de nombreuses associations (36)</li> <li>- une crèche, 1 école élémentaire, l'école « Les sept Fontaines », qui accueille 7 classes pour environ 150 élèves, et l'école maternelle située dans le centre-bourg, composée d'environ 70 enfants.</li> </ul> <p><b>Opportunités :</b> Le cadre de vie de Septfonds attire : c'est près d'un tiers des ménages qui n'habitaient pas la commune 5 ans auparavant, ce qui indique, un brassage important de population, une forte ouverture sur le monde extérieur et un certain dynamisme dans une commune qui garde une image encore rurale.</p>	<p><b>En matière de cadre de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractère essentiellement résidentiel de Septfonds : importance des flux de transit entre le lieu de vie et le lieu de travail ce qui favorise la logique du « tout voiture » : Les actifs vont majoritairement travailler dans les bassins d'emploi de Caussade, ou de Montauban.</li> <li>-certaines gammes de commerces et services (intermédiaire et supérieure) ne sont pas présentes sur le territoire communal. Pour ces services, Septfonds reste dépendante de l'aire d'influence de Montauban et de Caussade.</li> </ul> <p><b>Menaces :</b> L'insuffisance d'équipements et d'emplois localement multiplie les déplacements des habitants, ce qui peut engendrer de l'insatisfaction et peut déboucher sur l'évasion de certaines populations les plus mobiles ou l'enclavement des population les plus précaires.</p>

**En matière d'emploi et développement économique :**

- riche passé industriel avec le développement de l'activité chapelière au 19ème siècle qui a façonné l'architecture de son cœur historique et forgé une forte identité;
- riche passé historique de la commune : lieu de mémoire « La Mounière » consacré au camp d'internement destiné à des milliers de réfugiés fuyant la guerre 1939, cimetière des Espagnols qui permet d'attirer des visiteurs et de créer de l'emploi;
- Septfonds dispose des équipements commerciaux et des services de base répondant à la demande locale (boulangerie, boucherie, supérette, café, pharmacie, médecin, hôtel, restaurant) ;
- à noter, des retombées économiques liées à la scolarisation sur Septfonds des enfants des communes environnantes (par ordre d'importance : St Georges, Lavaurette, Cayriech, Lapenche)
- une bonne dynamique de la zone artisanale de Dardenne, essentiellement tournée vers le secteur automobile et celui de la construction. Positionnée le long de la RD926, elle se situe à l'Ouest du centre-bourg en direction de Caussade et draine une centaine d'emplois sur le territoire sur une surface de 8,5 hectares ;
- le cadre de vie et la possibilité d'accéder à la propriété sont les principaux moteurs de l'attractivité communale. Il en découle un modèle d'économie résidentiel et un taux de chômage plus bas que sur l'ensemble du bassin de vie et du département ;
- avec 400 emplois, Septfonds est un pôle d'emploi secondaire par rapport à Caussade ;
- une majorité d'établissements économiques de petite taille, avec des structures de moins de 10 salariés ;

**Opportunités :** La zone artisanale comme la plupart des commerces et services, situés en bordure de la route départementale n°926, profitent du caractère « de transit » de la commune et ainsi de l'effet vitrine que leur offre cet axe structurant. Cela dit, des locaux vacants dans le cœur historique pourraient également être réinvestis pour renforcer l'attractivité du centre-ville. L'arrivée de la fibre optique permettra aussi de développer de nouveaux emplois et services.

**En matière d'emploi et développement économique :**

- La commune est dépendante du pôle d'emploi de Caussade ou de Montauban : le nombre d'emplois sur le territoire est inférieur au nombre de résidents y ayant un emploi, sachant que la commune propose environ un emploi pour deux actifs ayant un emploi ;
- les habitants dépendent aussi de Caussade qui offrent des services et commerces de gamme intermédiaire, et aussi du pôle urbain Montalbanais pour la gamme de services supérieure ;
- Une dynamique économique encore fragile ;
- les courbes du chômage sont en augmentation en 2014 évoluant en dents de scie depuis 2008. Sur la dernière période entre 2010 et 2015, le taux de chômage est passé de 12% à 17%. En l'espace de seulement 5 ans, on est passé de 105 à 142 chômeurs ; de plus en plus de familles en difficultés sont relogés sur la commune ;
- l'économie agricole est peu présente : depuis les années 90, le nombre des exploitations agricoles ne cesse de diminuer. En l'espace de 20 ans, plus de la moitié des exploitants ayant leur siège sur la commune ont disparu et/ou les exploitants âgés n'ont pas été remplacés par de jeunes agriculteurs. Les difficultés d'installation sont souvent liées à des problèmes financiers et économiques ;
- la baisse la plus significative depuis 2008 est celle du secteur de l'industrie ;

**Menaces :** Le peu d'emplois localisés sur la commune n'est pas véritablement un handicap car Septfonds reste une commune d'installation privilégiée pour les personnes actives malgré l'éloignement des pôles d'emploi, mais il ne faudrait pas qu'à plus long terme Septfonds devienne essentiellement une cité dortoir et que les habitants désertent complètement le cœur du village pour aller travailler ou consommer ailleurs.

**SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DE SEPTFONDS**

- Faire face au vieillissement de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics ;
- Assurer le renouvellement de la population et assurer une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active ;
- Mieux accompagner et maîtriser l'afflux de population afin de préserver le cadre de vie de la commune d'une urbanisation massive non contrôlée ;
- Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages ;
- Redonner la place aux piétons dans la ville et favoriser des lieux de rencontre et de convivialité ;
- Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement et d'attractivité.

### **Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation de Septfonds :**

Depuis le milieu des années 70, le dynamisme démographique de Septfonds, comme sur l'ensemble du département de Tarn-et-Garonne, reposait sur sa capacité à attirer de nouvelles populations. La position de carrefour de Septfonds, à proximité de l'autoroute A20, facilite la liaison aux principaux pôles économiques départementaux, ainsi que la présence sur place, d'équipements et de services majeurs. La proximité de l'agglomération montalbanaise fait du territoire un site d'accueil privilégié.

Aujourd'hui, malgré un solde migratoire positif, le solde naturel est négatif depuis 1968. Pour inverser la tendance, Septfonds se doit de rajeunir sa population en accueillant de nouveaux habitants actifs. Les élus locaux conscients de cette situation, mettent tout en œuvre pour favoriser l'installation de nouvelles familles.

Cependant, l'accès à la propriété des familles comme seul garant de l'attractivité du territoire ne peut suffire pour assurer à plus long terme le développement de la commune compte tenu du desserrement actuel des ménages (les jeunes quittent le domicile parental) associé à un vieillissement de la population.

Si à un certain moment, il s'est avéré opportun pour la commune d'attirer une nouvelle population en lui offrant un foncier accessible, la municipalité souhaite désormais changer de stratégie en redensifiant le cœur de bourg, car jusqu'ici le mitage ayant prévalu sur l'organisation urbaine a engendré une distanciation entre les secteurs habités et le cœur de services et d'équipements de Septfonds.

Pour rapprocher les habitants de la bastide, le projet urbain vise à poser les conditions d'une réappropriation de la ville par le développement d'une mobilité plus douce. Les élus souhaitent en effet assurer un maillage viaire et piétonnier efficace qui permettra de faire le lien entre les quartiers récents, les équipements et services et la bastide.

C'est aussi en recentrant l'urbanisation autour des équipements existants à proximité du cœur historique en regroupant les nouvelles opérations et constructions en continuité des sites urbains que la municipalité renforcera l'offre de service existante et le dynamisme économique du centre-ville. L'installation de ménages de taille réduite dans le cœur historique permettra ainsi de conforter l'activité des petits commerces encore présents sur la commune. Plus de logements occupés en ville, ce sera aussi une meilleure rentabilité des réseaux existants et moins de frais pour en créer de nouveaux.

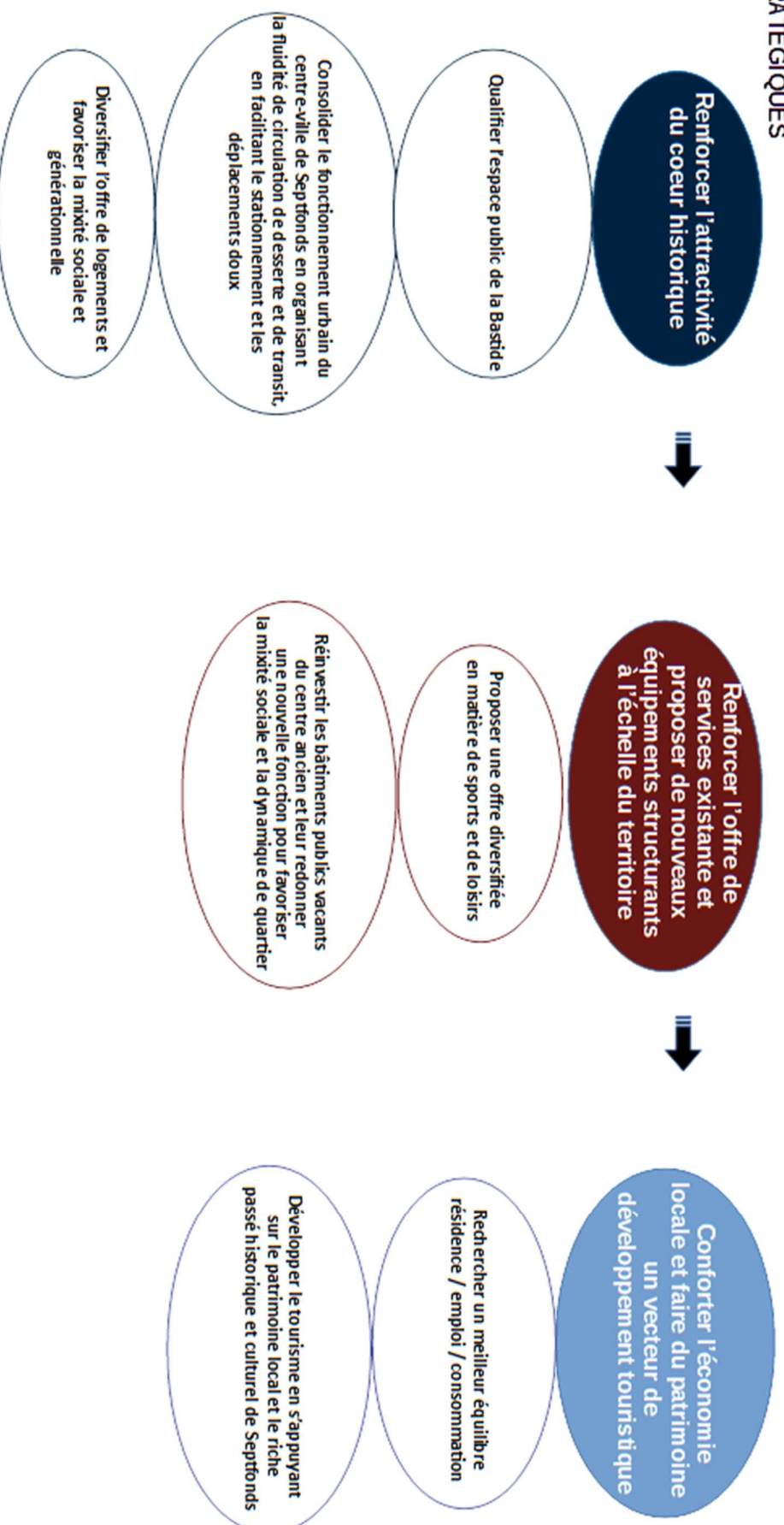
L'une des priorités des élus sera donc de renforcer l'attractivité du cœur historique et de concentrer le développement autour de la trame d'équipements existante.

La définition et la mise en place d'un projet d'habitat raisonné dans le centre ancien devra permettre également de faire du cœur de bourg le lieu de vie privilégié des Septfontois, tout en favorisant la mixité générationnelle et en assurant une meilleure gestion et économie de l'espace. Le développement urbain ne se fera plus au détriment des espaces naturels et agricoles, milieux caractéristiques des atouts de la commune.

La préservation du patrimoine bâti, agricole, naturel et paysager se situe au cœur du projet communal.

Pour que Septfonds garde son image de ville à la campagne attractive, la municipalité souhaite développer des « poumons verts » en préservant les espaces naturels sensibles et boisés ainsi que la qualité patrimoniale de ses hameaux et de son centre ancien.

### 3 GRANDS AXES STRATEGIQUES



# LOCALISATION DES PROJETS EN CŒUR DE BOURG

## Rappel du code couleur :

**Axe 1 :** renforcer l'attractivité du cœur historique

**Axe 2 :** renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants

**Axe 3 :** conforter l'économie locale et faire du patrimoine un vecteur de développement touristique

Poursuite des aménagements pour développer l'habitat sur les secteurs périphériques de Mourgues (OAP 2 et 3)



Aménagement d'une liaison douce entre les nouvelles zones d'habitat, le centre-ville et ses équipements



Création de logements sociaux

Aménagement de la Place de la Foire Haute



Aménagement d'une liaison douce entre les nouvelles zones d'habitat, le centre-ville et ses équipements



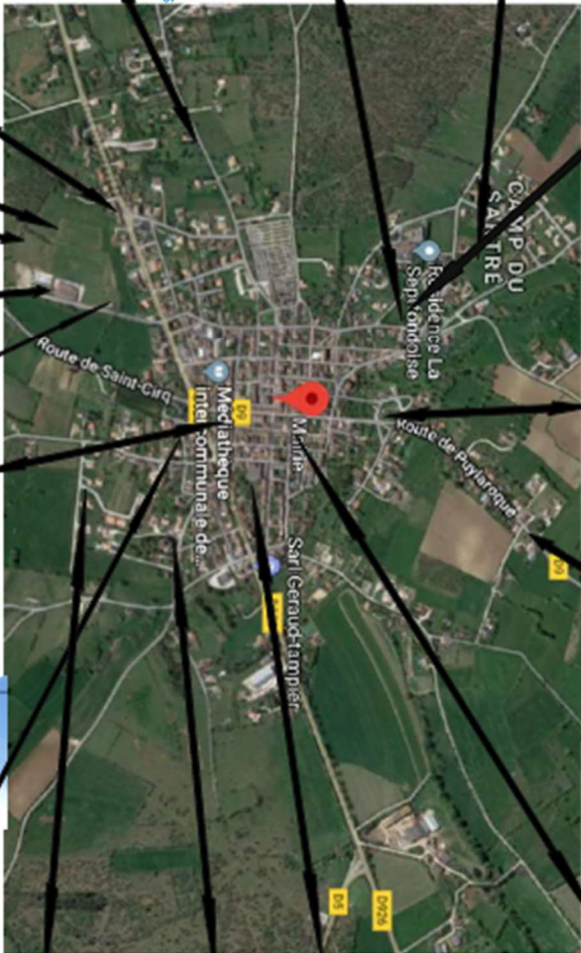
Développement d'actions culturelles en s'appuyant le potentiel de la maison des mémoires « la Mounière »



Aménagement de l'ancienne usine chapelière Décalux : maison des associations et coopérative d'activité

Aménagement d'une liaison douce entre les nouvelles zones d'habitat, le centre-ville et ses équipements

Poursuite des aménagements pour développer l'habitat sur les secteurs périphériques de Fontanges



Aménagement paysager des entrées de ville (rond-point) et sécurisation de l'accès au stade

Remise en état du gymnase

Développement d'actions culturelles en s'appuyant le potentiel du théâtre le Florida



Aménagement de la place de la salle des fêtes





## **Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation**

### **Axe stratégique 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique**

Recentrer l'urbanisation est devenu aujourd'hui un impératif pour la municipalité afin de redynamiser le centre ancien et préserver le cadre de vie du territoire, garants de l'attractivité résidentielle et économique à venir. Si le territoire a dû ces dernières années se développer quantitativement pour répondre aux besoins qu'entraîne le fort développement démographique, le projet urbain devra viser à l'avenir à mieux consommer l'espace d'un point de vue qualitatif en respectant la forme de la bastide.

Pour les élus, il s'agira donc non seulement d'exercer une action significative en faveur d'une valorisation de la ville « intramuros », mais également « d'ouvrir » cette dernière sur ses quartiers situés plus à proximité, notamment sur le secteur Fontanges les Mourgues. Pour ce faire, la municipalité souhaite faciliter la mobilité quotidienne pour améliorer le rapport entre le cœur de bourg et sa périphérie, car l'automobile est omniprésente dans les déplacements, l'offre en transport en commun demeurant limitée. Plus de la moitié des habitants de Septfonds n'hésitent pas à prendre leur voiture pour se rendre chaque jour à Caussade, Montauban, Saint Antonin Noble Val ou Caylus, tantôt pour y faire leurs courses, tantôt pour aller profiter de services et équipements qui ne sont pas proposés sur place.

Or aujourd'hui, les élus souhaitent lancer une réflexion pour réduire la dépendance à la voiture et changer les habitudes de déplacements. Pour aller à l'école, chez le médecin ou encore dans un commerce de proximité ou un espace de jeux, il ne devrait pas être nécessaire systématiquement de prendre l'automobile. La présence des services « de base » de proximité, le type d'aménagements réalisés par la municipalité et la présence de maillages multimodaux devraient pouvoir faciliter au quotidien l'accessibilité aux services et équipements. Malgré les efforts faits par la municipalité, il existe très peu d'aménagements dédiés aux piétons et aux vélos, y compris à proximité des équipements communaux. Aujourd'hui pour se déplacer vers les équipements communaux situés au cœur du bourg et sur la frange Sud de la partie agglomérée, les piétons restent exposés au risque de circulation automobile, surtout s'il s'agit de personnes vulnérables telles que les enfants se rendant à l'école. Pourtant la Bastide a une forme urbaine favorable à la circulation des piétons.

Le manque de liaisons douces entraîne ainsi une dépréciation du cœur de bourg car les espaces publics sont investis par l'automobile, ce qui pose des problèmes de stationnement. On retrouve en effet de nombreux véhicules stationnés sur les chaussées, les trottoirs et sur la place qui jouxte la rue Victor Hugo, les habitations du centre-bourg ne comportant, pour la plupart, pas de garage. Toutefois, des places de stationnement restent présentes de part et d'autre de la route départementale n°926, permettant l'accès aux équipements principaux de type commerces et activités industrielles /artisanales.

Un maillage interne des modes de déplacement doux devrait permettre de limiter le stationnement et surtout de mieux relier les équipements, services et places publiques, les zones d'habitat récentes en suivant l'exemple du chemin piétonnier déjà créé par la municipalité longeant l'école élémentaire. L'aménagement des entrées de ville depuis la route départementale n°926 pourrait aussi améliorer le rapport centre/périphérie. Cet axe traversant pourrait jouer un effet de « vitrine » et mettre en avant la qualité architecturale et paysagère de la commune, participant ainsi au maintien et à l'accroissement de son attractivité.

Enfin, la mise en place d'un projet d'habitat cohérent autour du centre ancien doit permettre de faire du centre-ville le lieu de vie privilégié des Septfontois et d'assurer la vitalité économique du centre historique. La première volonté des élus est aussi de voir arriver de nouvelles populations actives au cœur historique de Septfonds pour faire vivre les commerces et pour lancer durablement une nouvelle dynamique de quartier. Grâce à la nouvelle OPAH qui a démarré en 2019, les élus espèrent aussi remettre en état les logements laissés vacants situés en grande partie au cœur du bourg. Une diversification de l'habitat en termes de formes et de statuts d'occupation adaptés aux différents besoins (en âge, en revenus...) garantira une mixité sociale de la population, un parcours résidentiel des habitants et une gestion des équipements et services publics pérennes.



## **Axe stratégique 2 : renforcer l'offre de service existante du centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants**

Les élus de Septfonds souhaitent offrir aux jeunes publics les meilleures conditions d'accueil possible en développant et en maintenant en état les infrastructures dans le domaine des sports et des loisirs (remise en état du gymnase, création d'un deuxième terrain de sport, d'un circuit VTT, d'un parcours de santé, d'une salle sportive polyvalente, création d'un nouveau lieu d'accueil associatif ...). De même, la municipalité a pour ambition d'affirmer le rôle culturel de la commune dans le cadre de nouvelles actions à engager avec le PÉTR du Pays Midi-Quercy. Avec la salle Claude Barousse (annexe de la mairie), les locaux de l'Amicale Laïque, le foyer des aînés, la salle des fêtes communale, le théâtre Florida géré par l'association Pierre Nègre, La Maison des mémoires « la Mounière » consacrée à la chapellerie, l'aviateur Dieudonné COSTES et LA RETIRADA, le territoire communal dispose une offre importante d'équipements culturels qui répond à une forte demande et au bon dynamisme des associations locales. L'aménagement de l'ancienne usine chapelière Décalux, actuellement friche industrielle, afin de créer un atelier vivant de la Chapellerie et maintenir sur le territoire la SCOP OZON, permettra de fédérer les tissus associatif, économique et social tout en recréant une nouvelle dynamique de quartier.

## **Axe stratégique 3 : Conforter l'économie locale et faire du patrimoine un vecteur de développement touristique**

La proximité de Montauban et de Caussade exerce une influence directe sur la commune qui tend à concurrencer le commerce local et ainsi spécialiser la commune dans une fonction uniquement résidentielle. C'est un constat : les habitants s'éloignent de plus en plus des commerces et des services de proximité. Le phénomène de mitage, qui a poussé l'urbanisation vers l'Ouest, entraîne la population à se rendre directement sur les pôles économiques plus conséquents, tournant finalement le dos à la bastide et ses petits commerces. Pourtant, le territoire dispose d'une gamme de services et d'équipements de proximité suffisante pour satisfaire et attirer un large panel de population.

Aujourd'hui, la commune doit se donner les moyens de développer les initiatives locales et de créer de l'emploi pour ses habitants.

Il existe aujourd'hui un certain potentiel de développement :

- plusieurs bâtiments industriels (anciennes usines chapelières) situés dans le centre historique, vacants depuis longtemps, forment une réserve immobilière intéressante et pourraient remplir une nouvelle fonction économique; La priorité de la municipalité sera de renforcer le tissu économique du cœur de la bastide en préservant le patrimoine bâti et la vocation économique des rez-de-chaussée commerciaux restés vacants. Ils souhaitent notamment favoriser la création d'un multiservices quincaillerie en plein centre-ville ;
- la commune bénéficie d'un grand patrimoine avec de nombreux éléments remarquables et bâtis de qualité, qui est un atout pour le développement du tourisme. Le territoire de Septfonds est au cœur d'une région touristique positionné entre les coteaux du Quercy au Nord, les plaines de Montauban à l'Ouest et le début des Causses et gorges de l'Aveyron à l'Est et au Sud. Cette situation favorable incite aujourd'hui les élus au développement des activités de tourisme de mémoire et à la préservation du patrimoine vernaculaire dont d'anciennes carrières qui seront valorisées ;
- menacée par la pression urbaine, l'agriculture n'en reste pas moins une composante essentielle de l'identité rurale de Septfonds qu'il convient de préserver et de valoriser. En protégeant les terroirs et en limitant strictement l'urbanisation des surfaces agricoles, en encourageant la pluriactivité des exploitants par le développement notamment des circuits courts, les élus espèrent pérenniser l'activité des agriculteurs de la commune ;
- par ailleurs, la croissance artisanale et économique sera stimulée par la redéfinition des limites de la zone d'activités existante et le développement de nouvelles zones économique et ludosportive. A plus long terme, les élus souhaitent dynamiser et optimiser les installations existantes de la zone artisanale pour que les habitants puissent trouver du travail sur place ;

### **AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR HISTORIQUE**

<b>Action 1.1</b> : qualifier l'espace public de la Bastide	<b>Projet : 1.1.1.</b> poursuite de l'aménagement du cœur de bourg pour une meilleure accessibilité aux bâtiments et services publics, avec notamment la création de places de parking handicapé, la réfection des trottoirs
<b>Action 1.2</b> : consolider le fonctionnement urbain du centre-ville en organisant la fluidité de circulation de desserte et de transit, en favorisant le stationnement et les déplacements doux	<b>Projet : 1.2.1.</b> aménagement des entrées de ville sur la RD 926 et sécurisation de l'accès au stade
	<b>Projet : 1.2.2.</b> aménagement des Places de la Foire Haute et de la salle des fêtes
	<b>Projet : 1.2.3.</b> aménagement d'une liaison douce entre les nouvelles zones d'habitat, le centre-ville et ses équipements
<b>Action 1.3</b> : diversifier l'offre de logements et favoriser la mixité sociale et générationnelle	<b>Projet : 1.2.4.</b> poursuite des aménagements pour développer l'habitat à proximité du bourg historique
	<b>Projet : 1.3.1.</b> requalification de l'habitat collectif
	<b>Projet : 1.3.2.</b> lancement d'une OPAH et du permis de louer

### **AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE ET PROPOSER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS**

<b>Action 2.1</b> : proposer une offre diversifiée en matière de sports et loisirs	<b>Projet : 2.1.1</b> création d'un complexe sportif et de loisir structuré dans le périmètre du stade municipal : aménagement d'un parcours de santé, d'un circuit VTT (aménagement des abords et sécurisation), réfection du terrain de sport dédié aux entraînements
	<b>Projet : 2.1.2.</b> remise en état du gymnase
	<b>Projet : 2.1.3.</b> construction d'une salle sportive polyvalente dans l'enceinte du stade municipal
<b>Action 2.2</b> : réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier	<b>Projet : 2.2.1.</b> aménagement d'un tiers-lieu dans l'ancienne usine chapelière Décalux à destination des associations et d'une coopérative d'activité

### **AXE STRATEGIQUE 3 : CONFORTER L'ECONOMIE LOCALE ET FAIRE DU PATRIMOINE UN VECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

<b>Action 3.1</b> : rechercher un meilleur équilibre résidence/emploi/consommation	<b>Projet : 3.1.1.</b> réouverture de locaux commerciaux vacants
	<b>Projet : 3.1.2.</b> favoriser l'installation d'un multi-services - quincaillerie en centre-ville
	<b>Projet : 3.1.3.</b> favoriser le maintien des installations agricoles et le développement des circuits courts
	<b>Projet : 3.1.4.</b> réflexion sur la valorisation et le développement de la zone artisanale
<b>Action 3.2</b> : développer le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine local et le riche passé historique et culturel de Septfonds	<b>Projet : 3.2.1.</b> préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et boisés, du patrimoine vernaculaire et des anciennes carrières
	<b>Projet : 3.2.2.</b> développement d'actions culturelles en s'appuyant sur le potentiel de la maison des Mémoires « La Mounière » et du théâtre Le Florida .Projet numérique innovant pour le lieu mémoriel du Camp de Judes

## Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial régional du PETR du Pays Midi-Quercy. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation. Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL	2019	2020	2021
---	------	------	------

AXE 1	Renforcer l'attractivité du cœur historique			
<b>ACTION 1.1</b> : qualifier l'espace public de la Bastide	<i>Projet 1.1.1 / poursuite de l'aménagement du cœur de bourg pour une meilleure accessibilité aux bâtiments et services publics, avec notamment la création de places de parking handicapé, la réfection des trottoirs</i>			
<b>ACTION 1.2</b> : consolider le fonctionnement urbain du centre-ville en organisant la fluidité de circulation de desserte et de transit, en favorisant le stationnement et les déplacements doux	<i>Projet 1.2.1 / Aménagement des entrées de ville sur la RD 926 et sécurisation de l'accès au stade</i>			
	<i>Projet 1.2.2 / Aménagement des Places de la Foire Haute et de la salle des Fêtes</i>			
	<i>Projet 1.2.3 / aménagement d'une liaison douce entre les nouvelles zones d'habitat, le centre-ville et ses équipements</i>			
	<i>Projet 1.2.4 / poursuite des aménagements pour développer l'habitat à proximité du bourg historique</i>			
<b>ACTION 1.3</b> : diversifier l'offre de logements et favoriser la mixité sociale et générationnelle	<i>Projet 1.3.1 / requalification de l'habitat collectif</i>			
	<i>Projet 1.3.2 / lancement d'une OPAH et du permis de louer</i>			

AXE 2	Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants			
<b>ACTION 2.1</b> : proposer une offre diversifiée en matière de sports et loisirs	<i>Projet 2.1.1 / création d'un complexe sportif et de loisir structuré dans le périmètre du stade municipal : aménagement d'un parcours de santé, d'un circuit VTT (aménagement des abords et sécurisation), réfection du terrain de sport dédié aux entraînements</i>			
	<i>Projet 2.1.2 / remise en état du gymnase</i>			
	<i>Projet 2.1.3 / construction d'une salle sportive polyvalente dans l'enceinte du stade municipal</i>			

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL	2019	2020	2021
---	------	------	------


<b>AXE 2</b>	<b>Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants</b>			
------------------	--	--	--	--

<b>ACTION 2.2</b> : réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier	<i>Projet 2.2.1 / aménagement d'un tiers-lieu dans l'ancienne usine chapelière Décalux à destination des associations et d'une coopérative d'activité</i>			
---	---	--	--	--

<b>AXE 3</b>	<b>Conforter l'économie locale et faire du patrimoine un vecteur de développement touristique</b>			
------------------	---	--	--	--

<b>ACTION 3.1</b> : rechercher un meilleur équilibre résidence/emploi/consommation	<i>Projet 3.1.1 / réouverture de locaux commerciaux vacants</i>			
	<i>Projet 3.1.2 / favoriser l'installation d'un multi-services quincaillerie en centre-ville</i>			
	<i>Projet 3.1.3 / favoriser le maintien des installations agricoles et le développement des circuits courts</i>			
<b>ACTION 3.2</b> : développer le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine local et le riche passé historique et culturel de Septfonds	<i>Projet : 3.2.1 / préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et boisés, du patrimoine vernaculaire et des anciennes carrières</i>			
	<i>Projet : 3.2.2 / développement d'actions culturelles en s'appuyant sur le potentiel de la Maison des mémoires « La Mounière » et du théâtre Le Florida. Projet numérique innovant pour le lieu mémoriel du Camp de Judes</i>			

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1</b>
<b>Renforcer l'attractivité du cœur historique</b>	<b>Qualifier l'espace public de la Bastide</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La mairie, l'église, le théâtre, la poste, la nouvelle maison de santé et la médiathèque intercommunale définissent un ensemble structurant qui constitue une centralité bien délimitée par la rue de la république au Nord, la rue Henri Rey à l'Ouest et le cours Sadi Carnot à l'Est, toutes deux reliées à la route départementale n°926. Les écoles sont reliées à la mairie, à la place du marché et aux commerces situés en pied d'immeuble, principalement sur le cours Sadi Carnot. Le caractère traversant de la RD 926 constitue une coupure urbaine importante, un frein à une cohérence de l'ensemble urbain et à la fluidité de déplacements des habitants se trouvant de chaque côté de la traverse.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Favoriser l'accessibilité des bâtiments et services publics, notamment les déplacements des personnes âgées et/ ou à mobilité réduite ; Poursuivre la mise aux normes des bâtiments publics déjà engagée.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b><i>Projet 1.1.1 / poursuite de l'aménagement du cœur de bourg pour une meilleure accessibilité aux bâtiments et services publics, avec notamment la création de places de parking handicapé, la réfection des trottoirs</i></b></p> <p>En cohérence avec les travaux et études déjà réalisés, une réflexion est à mener aux côtés du CAUE pour une meilleure connexion entre les différentes parties et équipements de la ville afin de proposer les aménagements qui permettront d'améliorer l'accessibilité des bâtiments ou services publics. Les élus prévoient la création de places de stationnement réservées ainsi que la réfection et l'aménagement des trottoirs à proximité des espaces publics et rues les plus stratégiques.</p> <p><b><u>Maître d'ouvrage</u> : mairie de Septfonds</b></p> <p><b><u>Coût estimatif</u> : à déterminer en fonction de l'étude du CAUE</b></p> <p><b><u>Calendrier prévisionnel</u> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2019 étude CAUE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2020</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2021</li> </ul> <p><b><u>Partenaires potentiellement concernés</u> :</b></p> <p><b>Partenaires techniques</b> : Etat, Département, CAUE</p> <p><b>Partenaires financiers</b> : Etat, Région, Département</p>	
<b>ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION</b>	
Travaux réalisés, nombre de bâtiments publics rendus accessible aux personnes à mobilité réduite	

Axe 1	Fiche action 1.2
<p><b>Renforcer l'attractivité du cœur historique</b></p>	<p><b>consolider le fonctionnement urbain du centre-ville en organisant la fluidité de circulation de desserte, de transit, en favorisant le stationnement et les déplacements doux</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Septfonds, bénéficie de la proximité des grands axes routiers. La commune est traversée par la route départementale n°926 rejoignant l'A20 permettant la liaison directe avec Montauban, ce qui est un atout pour attirer de nouveaux habitants mais qui ne facilite pas la sécurisation et le développement des déplacements piétonniers. Cet important apport migratoire, principal vecteur de croissance urbaine, a ainsi participé à modifier profondément la physionomie de l'ancien bourg rural, devenu peu à peu une ville. Aujourd'hui la délimitation de la bastide n'est plus aussi nette et précise qu'autrefois. Les aménagements réalisés dans le passé au coup par coup, sans créer une réelle urbanité morcellent le territoire et nuisent à l'identité architecturale et morphologique du bourg, pourtant originellement assuré par la bastide très densément bâtie. Les habitations et les bâtiments à vocation d'activités s'entremêlent et floutent non seulement les limites des zones d'habitat et celles vouées aux activités, mais aussi la lisibilité de l'entrée d'agglomération en venant de Caussade.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p>Donner une autre image d'un « village rue » et favoriser l'accès au centre-ville en assurant la sécurité des déplacements des habitants ;  Requalifier les entrées de ville afin de mettre en lumière les atouts du cœur historique, afin de valoriser le paysage et faciliter la lisibilité de l'espace urbain ;  Amener la population vers une mobilité plus douce et favoriser le stationnement autour des commerces et des services de proximité pour faire du centre-ville le lieu de vie privilégié des Septfontois et assurer la vitalité économique du centre historique.</p>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Coût estimatif des projets 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 : 103 000 € HT</b></p>	
<p><b>Projet 1.2.1 / Aménagement des entrées de ville sur la RD 926 et sécurisation de l'accès au stade</b>  L'objectif poursuivi par les élus est double : à la fois sécuriser les entrées de ville mais également mettre en valeur la qualité architecturale et paysagère de la commune en rappelant et en valorisant son riche passé industriel et mémoriel, et en essayant de capter la curiosité des usagers de cet axe traversant, pour les inciter à s'arrêter pour découvrir la Bastide et fréquenter les commerces locaux. Les élus prévoient ainsi en plus de la sécurisation de l'accès au stade :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation d'un mobilier urbain rappelant le passé chapelier de la commune sur le rond-point à l'entrée du village ;</li> <li>- la mise en place de kakémonos sur les mats d'éclairage public de la RD 926, indiquant la présence au cœur du village de la Maison des Mémoires « LA MOUNIERE » ;</li> <li>- la création d'une roseraie et d'une pergola sur le parking où se situe la borne de recharge pour les véhicules électriques ;</li> </ul>	 <p><b>Entrée de ville RD 926, rond-point stratégique</b>  <b>Maître d'ouvrage : mairie de Septfonds</b>  <b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2019</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2020</li> </ul> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  <b>Partenaires techniques :</b> Etat, Département, CAUE  <b>Partenaires financiers :</b> Etat, Région, Département</p>



**Projet 1.2.2 / Aménagement des Places de la Foire Haute et de la salle des fêtes**

La rénovation de certaines habitations du centre-ville en plusieurs appartements engendre un besoin supplémentaire de places de stationnement, la plupart de ces maisons ne comportant pas de garage. Malgré les divers points de parkings existants sur la commune (boulodrome, cimetière, place Cantecor, Bd Notre Dame et de part et d'autre de la RD 926) un besoin de lieux de stationnement complémentaires reste à pourvoir afin de permettre un accès de proximité aux commerces et activités artisanales.

La possibilité de création de deux parcs de stationnement au Nord et au Sud du cœur historique reliés à la bastide par des cheminements doux, devrait désengorger le centre et placer une partie des véhicules hors du cœur de ville tout en veillant à une certaine proximité. Ces points de stationnement seront aisément accessibles grâce à une signalisation répartie dans le village.

**Place de la Foire Haute**



**Maître d'ouvrage : mairie de Septfonds**  
**Calendrier prévisionnel :**

2019

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** Etat, Département, CAUE

**Partenaires financiers :** Etat, Région, Département

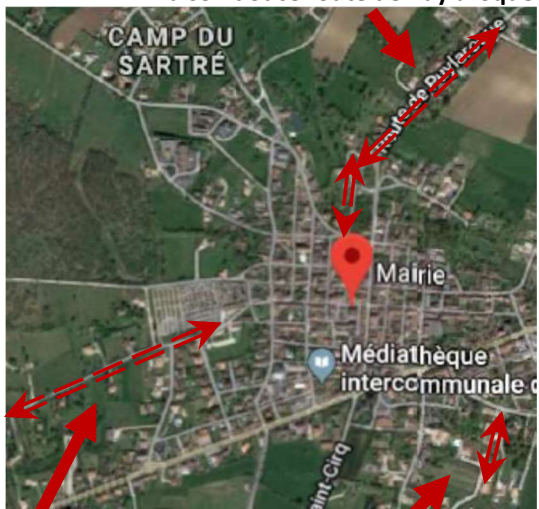
**Projet 1.2.3 / aménagement d'une liaison douce entre les nouvelles zones d'habitat, le centre-ville et ses équipements**

Malgré les efforts faits par la municipalité, l'état des lieux des déplacements doux montre une insuffisance en termes de maillage piétonnier et de sécurisation. La configuration du cœur de la Bastide composée de rues étroites, laisse peu de facilité pour emménager des cheminements doux intramuros. Le lien entre les espaces urbains périphériques et le Centre Bourg demande à être développé afin de sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes pour relier les équipements, les places publiques, services publics et zones d'habitat.

Ainsi, pour assurer un maillage piétonnier qui permettra de faire le lien entre les quartiers récents et la bastide, les élus prévoient l'aménagement de plusieurs cheminements doux :

- de la route de Puylaroque par la Foire Haute et la rue du Vieux Pont ;
- au niveau de la route de Monteils ;
- du lotissement « Fontanges ».

**Liaison douce route de Puylaroque**



**Liaison douce Fontanges**

**Liaison douce route de Monteils**

**Maître d'ouvrage : mairie de Septfonds**  
**Calendrier prévisionnel :**

2019

2020

2021

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** Etat, Département, CAUE

**Partenaires financiers :** Etat, Région, Département

### Projet 1.2.4/ poursuite des aménagements pour développer l'habitat à proximité du bourg historique

Afin de renforcer le rôle polarisant du cœur de ville et limiter la logique d'urbanisation au coup par coup de ces vingt dernières années, les élus souhaitent urbaniser les délaissés au nord de la commune (secteur des Mourgues) et densifier l'urbanisation à proximité du cœur historique et autour de la traverse (RD926), tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

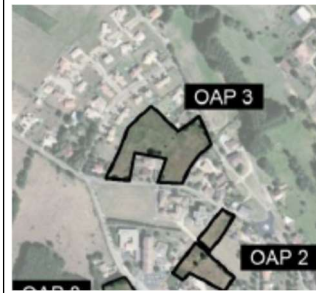
Pour favoriser l'émergence de nouveaux espaces résidentiels, deux secteurs sont ciblés prioritairement dans le cadre du PLU par des Orientations d'Aménagement Programmées (OAP 2 et 3 les Mourgues).

Aujourd'hui ces espaces enherbés sont faiblement valorisés et le cadre bâti proche apparaît relativement composite tant par les formes bâties que par leurs vocations : EHPAD, habitat collectif, maisons individuelles et constructions récentes (lotissement du camp del Sartre) qui témoignent de l'agrandissement du bourg.

Dans le cadre de l'OAP 2, il s'agira de réfléchir à la bonne continuité de la voirie jusqu'au boulevard des Mourgues et de créer un espace piétonnier tout en permettant l'accès des véhicules riverains.

Dans le cadre de l'OAP 3, il s'agira de créer un nouvel espace public partagé et un espace paysager.

Ces aménagements participeront à l'amélioration du cadre de vie des habitants et devront s'intégrer dans une stratégie de valorisation et de développement d'ensemble du bourg centre.



OAP 3 et OAP 2 les Mourgues



Aménagement Fontanges

**Maître d'ouvrage :** mairie de Septfonds (acquisition terrain), bailleurs sociaux (travaux)

**Coût estimatif :** 30 000 € ht acquisition terrain

**Coûts travaux non estimés**

**Calendrier prévisionnel :**

2019

2020

2021


**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** Etat, Département, CAUE

**Partenaires financiers :** Etat, Région, Département

### ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Linéaire de cheminement doux, places de parking créées, aménagements paysagers, d'espaces publics réalisés, nombre d'accès sécurisés, niveau de fréquentation des commerces du centre ville.

Axe 1	Fiche action 1.3
Renforcer l'attractivité du cœur historique	Diversifier l'offre de logements et favoriser la mixité sociale et générationnelle
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le parc de logements de Septfonds est constitué à plus de trois quarts de maisons individuelles. Il s'adresse quasi exclusivement à une population désireuse d'accéder à la propriété, ce qui correspond bien aujourd'hui à la structure de la population pouvant accueillir en priorité de grands ménages. Cependant l'accès à la propriété des familles comme seul garant de l'attractivité du territoire ne peut suffire pour assurer le développement de la commune à plus long terme compte tenu du desserrement actuel des ménages (les jeunes quittent le domicile parental) associé à un vieillissement de la population. Or la commune dispose de très peu de petits logements pouvant répondre à ces nouveaux besoins. La capacité de la commune à proposer une offre diversifiée de logements (en coût, en surface, en type de localisation...) sera déterminante pour renforcer l'activité de ses commerces de proximité. L'adéquation entre l'offre, les besoins identifiés des habitants et des arrivants potentiels est en question pour redynamiser l'économie locale. Recentrer l'urbanisation est devenu un impératif pour la municipalité afin de dynamiser son centre ancien. Le mitage existant dans l'organisation urbaine a engendré une distanciation entre les secteurs habités et le cœur de ville où se situe les services et équipements de Septfonds.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Favoriser la mixité générationnelle en diversifiant l'offre de logements, notamment par le développement de l'offre sociale et locative ;  Améliorer les performances énergétiques des logements existants ;</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p><b>Projet 1.3.1/ requalification de l'habitat collectif</b></p> <p>La municipalité souhaite encourager la réhabilitation des logements sociaux et l'amélioration de leurs performances énergétiques, car l'attractivité du parc HLM d'ancienne génération est aujourd'hui mise à l'épreuve : 14 % du parc locatif social est vacant en 2016 (19 % en 2011).</p> <p>Il est vrai que 43 % du parc HLM a été construit entre 1970 et 1989. Les conditions de certains logements ne sont pas satisfaisantes notamment « boulevard des Mourgues » et au « Refuge ».</p> <p>Une concertation entre la municipalité et les bailleurs sociaux publics devrait permettre la mise en place d'une politique d'amélioration et de rénovation énergétique de l'habitat à loyer modéré.</p> <p>La commune souhaite également les encourager à créer de petits logements sur le secteur des Mourgues pour limiter l'inadéquation constatée actuellement entre l'offre à la demande. (grands appartements vacants alors qu'on a une demande importante de T1 et T2).</p>	<p><b>terrain des Mourgues</b></p>  <p><b>Maître d'ouvrage :</b> mairie de Septfonds (acquisition terrain), bailleurs sociaux (travaux)  <b>Coût estimatif :</b> 30 000 € ht acquisition terrain  <b>Coûts travaux non estimés</b>  <b>Calendrier prévisionnel :</b>  ☑ 2019    ☑ 2020  <b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  <b>Partenaires techniques :</b> Etat, Département  <b>Partenaires financiers :</b> Etat, Région, Département</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
travaux réalisés, nombre de petits logements sociaux créés, réhabilités, taux de vacance du parc HLM	

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.3</b>
<b>Renforcer l'attractivité du cœur historique</b>	<b>Diversifier l'offre de logements et favoriser la mixité sociale et générationnelle</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le parc de logements est relativement ancien : 302 logements datent d'avant 1 949 soit 55 % des résidences principales selon les dernières statistiques 2015. Cela peut être perçu de façon ambivalente. On peut considérer qu'il s'agit d'abord d'une qualité du cadre bâti : il existe un tissu urbain ancien qui a vocation à être valorisé du fait de son rôle patrimonial et de son cachet, mais cela peut être aussi un problème : ce tissu potentiellement dégradé nécessitera des investissements conséquents de la part des propriétaires et/ou de la commune (réfection de façades, travaux d'isolation...). La mise en place du permis de louer à l'horizon 2019/2020 permettra de mieux identifier les habitations pouvant bénéficier de l'OPAH.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>La thématique « habitat » est au cœur de la stratégie de revitalisation du bourg-centre. Les élus poursuivront plusieurs objectifs : lutter contre la précarité énergétique, permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne, encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements, développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés, en mobilisant notamment le parc vacant et enfin mettre en valeur les éléments d'architecture locale.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.3.2 / lancement d'une OPAH et du permis de louer</b></p> <p>La nouvelle OPAH qui vient de démarrer en 2019 permettra de sensibiliser et d'accompagner les bailleurs privés à la nécessaire amélioration des qualités énergétiques et de confort du patrimoine bâti. La réhabilitation des logements existants permettra de renforcer la position centrale du bourg et de limiter l'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles et naturelles. La municipalité parviendra ainsi à absorber une part de la croissance démographique attendue tout en répondant à la demande notamment des personnes âgées, des personnes isolées souhaitant se rapprocher des services et des commerces de proximité.</p> <p><b>Maître d'ouvrage : PETR Midi Quercy</b></p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> : ☑ 2019 ☑ 2020 ☑ 2021</p> <p><b>Partenaires techniques et financiers potentiellement concernés par l'action</b> : Etat, Département, ANAH, Communauté de communes du Quercy Caussadais, PETR Pays Midi-Quercy (maître d'ouvrage OPAH), Chambre des métiers et CAPEB, Caisse des dépôts et consignations</p> <p><b>Coût estimatif</b> : <b>60 000 € (coût / an animation bureau d'études)</b></p>	
<b>ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION</b>	
<p>Nombre de logements réhabilités, de logements vacants remis sur le marché</p>	



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1</b>
<b>Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants</b>	<b>proposer une offre diversifiée en matière de sports et loisirs</b>

### PRESENTATION DE L'ACTION

#### Contexte

L'offre sportive et de loisirs est étoffée et diversifiée. En effet, plusieurs aires de grands jeux (2 terrains multisport, un gymnase et un stade municipal avec tribunes et un clubhouse, terrains de tennis, city stade) permettent la pratique des activités sportives collectives comme le football ou le rugby. D'autres espaces sportifs et de loisirs sont disséminés sur le territoire, comme le boulodrome situé face du cimetière. Aujourd'hui, les élus souhaitent renforcer la centralité du complexe sportif et de loisirs structurés autour du gymnase municipal.

#### Objectifs stratégiques

Favoriser le développement des loisirs et des pratiques sportives pour tous en complétant les installations existantes ;  
 Augmenter le nombre de pratiquants et assurer la fréquentation régulière du site tout au long de l'année ;  
 Diversifier les activités des adolescents ;  
 Assurer la sécurité des usagers ;

### DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

**Projet 2.1.1 / création d'un complexe sportif et de loisir structuré dans le périmètre du stade municipal : aménagement d'un parcours de santé, d'un circuit VTT (aménagement des abords et sécurisation), réfection du terrain de sport dédié aux entraînements**

Afin de favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive et répondre à une demande toujours plus croissante de la population, les élus prévoient de créer de nouveaux équipements sportifs de plein air accessibles 24h/24h et de les concentrer autour du stade municipal. Afin de limiter l'utilisation intensive du terrain d'honneur partagé par les clubs de rugby et foot, récemment refait, la municipalité souhaite réhabiliter un terrain d'entraînement à proximité qui en l'état, ne peut être actuellement utilisé.

**Maître d'ouvrage : mairie de Septfonds**

**Coût estimatif : 65 000 € ht**

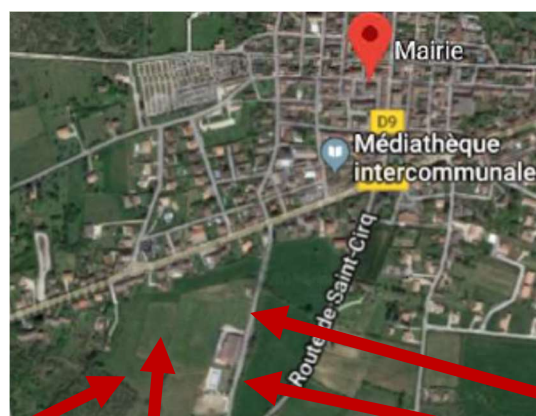
**Calendrier prévisionnel :**

- 2019
- 2020

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** Etat, Département

**Partenaires financiers :** Etat, Région, Département



parcours de santé et circuit VTT

terrain de sport d'entraînement / gymnase / salle sportive polyvalente

**Projet 2.1.2 / remise en état du gymnase**

Les élus souhaitent réhabiliter cette installation sportive qui présente un fort potentiel d'activités en le mettant aux normes actuelles (réfection des sols, acoustique, énergie...) et en sécurisant ses abords.

**Maître d'ouvrage :** mairie de Septfonds

**Coût estimatif :** 60 000 € ht

**Calendrier prévisionnel :**

☒ 2020

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** Etat, Département

**Partenaires financiers :** Etat, Région, Département, Communauté de communes du Quercy Caussadais

**Projet 2.1.3 / construction d'une salle sportive polyvalente dans l'enceinte du stade municipal**

Pour faire face aux programmations en période hivernale et pour répondre à une demande accrue des pratiquants de la pétanque, les élus ont le projet de faire construire une salle sportive polyvalente, contigüe au gymnase existant afin de structurer un complexe sportif et de loisirs sur le site. Cette démarche permettra également de développer la pratique de la pétanque auprès du jeune public en l'accueillant dans des conditions optimales toute l'année, de mettre cette salle à disposition des organisateurs de diverses manifestations annuelles en cas de mauvais temps (vide grenier, repas de la fête locale...)

**Maître d'ouvrage :** mairie de Septfonds

**Coût estimatif :** 200 000 € ht

**Calendrier prévisionnel :**

☒ 2019

☒ 2020

**Partenaires potentiellement concernés :**


**Partenaires techniques :** Etat, Département

**Partenaires financiers :** Etat, Région, Département

**ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION**

Travaux réalisés, fréquentation des installations et du site.



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2</b>
<b>Renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants</b>	<b>réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le secteur associatif septfontois, fort d'une quarantaine d'associations dont une trentaine subventionnée, répond à une forte demande sur la commune en matière de loisirs (Amicale Laïque, Club du Fil à l'Aiguille, Association du Pêcheur du Haut Pays de Lère,...), culture ( Association Pierre NEGRE en charge de l'animation du théâtre LE FLORIDA), sport (Clubs de rugby et de foot, gymnastique volontaire, fléchettes...), mémorielles (Anciens Combattants, Association Dieudonné COSTES), de défense de la Chapellerie avec LA PAILLOLE DE SEPT-FONTS, de restauration et d'entretien du patrimoine religieux du secteur inter paroissial de Septfonds avec l'Association Marcel MIQUEL, d'animation de la vie sociale (HISTOIRES RECYCLABLES : E.V.S., INFOPOURTOUS : informatique...), le Comité des Fêtes, l'association de Parents d'Elèves pour ne citer que les principales, garantissent une offre de loisirs très diversifiée à la population.</p> <p>Un projet de mutualisation de lieu est en cours de réflexion sur le site d'une ancienne chapellerie en centre de village qui pourrait également accueillir sur une partie du bâtiment une coopérative d'activité.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Fédérer le tissu associatif  Développer la vie de quartier et le lien social ;  Assurer l'animation de Septfonds tout au long de l'année.  Favoriser l'accueil de nouvelles activités pour renforcer l'attractivité et consolider le dynamisme économique du cœur de ville ;</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.2.1 / aménagement d'un tiers-lieu dans l'ancienne usine chapelière Décalux à destination des associations et d'une coopérative d'activité</b></p> <p>Les élus souhaitent investir ce bâtiment qui présente un vaste espace vacant et pourrait accueillir de multiples activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un atelier vivant de la chapellerie animé par l'association LA PAILLOLE DE SEPT-FONTS ;</li> <li>- hébergement de la SCOP Ozon (le local occupé actuellement est en vente, fin de bail prévu en juillet 2020) et lieu d'accueil pour d'autres activités.</li> <li>- création maison des associations où chacune pourrait investir un espace dédié ou partagé selon ses besoins ;</li> </ul> <p>Pour aider à la définition et la mise en œuvre de ce projet, la collectivité va déposer son dossier de candidature à l'AMI reconquête des friches en Occitanie lancé en 2019 par la Région.</p>	 <p><b>Ancienne usine chapelière Décalux</b></p> <p><b>Maître d'ouvrage : mairie de Septfonds</b></p> <p><b>Coût estimatif : 500 000 € ht</b></p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2019</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2020</li> </ul> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p><b>Partenaires techniques :</b> Etat, Département, CAUE</p> <p><b>Partenaires financiers :</b> Etat, Région, Département, Europe (leader)</p>
<b>ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION</b>	
Travaux réalisés, nombre de manifestations, d'association accueillies, nombre d'entreprises hébergées	

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1</b>
<b>Conforter l'économie locale et faire du patrimoine un vecteur de développement touristique</b>	<b>Rechercher un meilleur équilibre résidence/emploi/consommation</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune de Septfonds est fortement dépendante des bassins d'emploi de Caussade et de Montauban. Près des trois quarts des actifs doivent quitter le territoire communal pour se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail. Sur le plan économique et commercial, la configuration actuelle du village entraîne la population à se rendre directement sur les communes citées précédemment délaissant la bastide et ses petits commerces et multipliant les déplacements automobiles. Le territoire dispose toutefois d'une gamme de services et équipements de proximité suffisante à satisfaire la population. On note par ailleurs, une importante baisse de l'activité agricole sur la commune, contrairement à ce qui est observé sur l'ensemble du département et sur le bassin de vie où ce secteur représente près de 30 % de l'activité économique avec une activité viticole très présente. A l'inverse, à Septfonds l'agriculture joue un rôle mineur dans l'économie locale, même si elle est un marqueur de l'identité de la commune. Le secteur agricole pourrait être sans doute revaloriser.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Rapprocher les habitants des commerces et services de proximité ;  Maintenir les commerces et services du centre-ville pour qu'il reste vivant et animé ;  Favoriser la réhabilitation des locaux vacants situés en plein cœur de bourg plutôt qu'autour de la RD 926 ;  Favoriser le maintien des exploitations agricoles dans un village au passé industriel ;  Faciliter les transmissions des exploitations ou les installations.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.1.1 / réouverture de locaux commerciaux vacants</b></p> <p>L'un des enjeux que la municipalité devra relever à court terme, sera de favoriser, conforter et diversifier l'offre de commerce de proximité situé dans le cœur historique du village, ramenant là, une clientèle d'actifs pour l'heure volatile. Des locaux actuellement vacants en rez-de-chaussée de maisons du centre-bourg peuvent permettre de faciliter cette offre.</p> <p>Les élus vont réfléchir sur les besoins non couverts et planifier les actions à mener afin de ramener la population vers une consommation locale. Une communication active sera faite en ce sens.</p> <p><b>Maître d'ouvrage : mairie de Septfonds</b>  <b>Coût estimatif : à estimer</b>  <b>Calendrier prévisionnel :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> 2020</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  <b>Partenaires techniques :</b> Etat, CCI, CMA  <b>Partenaires financiers :</b> Etat, Région (selon montant investissement)</p>	
<p><b>Projet 3.1.2 / favoriser l'installation d'un multi-services quincaillerie en centre-ville</b></p> <p>Le projet est à l'étude et permettrait de répondre à des besoins locaux. La présence d'activités sur le territoire communal permet l'accès aux services « de base » dits de proximité mais il convient aujourd'hui de compléter l'offre locale, favorisant les circuits courts.</p> <p><b>Maître d'ouvrage : mairie de Septfonds</b>  <b>Coût estimatif : à estimer</b>  <b>Calendrier prévisionnel :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> 2020</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  <b>Partenaires techniques :</b> Etat, CCI, agence ad'occ  <b>Partenaires financiers :</b> Etat, Région (selon montant investissement)</p>	

**Projet 3.1.3 / favoriser le maintien des installations agricoles et le développement des circuits courts**

Depuis les années 90, le nombre des exploitations agricoles ne cesse de diminuer. Au 31 décembre 2013, seulement 4,1% des établissements actifs sont à usage agricole. En l'espace de 20 ans, les effectifs ont été réduits de près de 60% : 49 exploitations recensées en 1988, contre 16 seulement présentes en 2010. Ainsi plus de la moitié des exploitants ayant leur siège sur la commune ont disparu et/ou n'ont pas été remplacés.

Ce processus peut s'expliquer de plusieurs manières :

- des exploitants âgés et un non renouvellement par les jeunes agriculteurs,
- des difficultés d'installation liées à des problèmes financiers et économiques.

Aujourd'hui, les élus souhaitent soutenir le développement du secteur agricole, en rapprochant notamment les consommateurs des producteurs en encourageant la création d'une association pour le développement des circuits courts et en facilitant la reprise des exploitations.

**Maître d'ouvrage : mairie de Septfonds**

**Coût estimatif : à déterminer**

**Calendrier prévisionnel :**

2020

**Partenaires potentiellement concernés :**



**Partenaires techniques :** Etat, chambre d'agriculture, Département, ADEFPAT

**Partenaires financiers :** Etat, Région, Département

**ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION**

Nombre de locaux commerciaux vacants, commerces et services créés  
Nombre d'exploitations agricoles nouvellement installées

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2</b>
<b>Conforter l'économie locale et faire du patrimoine un vecteur de développement touristique</b>	<b>Développer le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine local et le riche passé historique et culturel de Septfonds</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Septfonds dispose d'un environnement naturel riche, marqué par des forêts en limite communale laissant place à des espaces agricoles semi-ouverts au contact de la bastide. Que ce soit du fait de la forte présence d'espaces boisés à l'Ouest du territoire ou des espaces agricoles localisés au Sud et Nord-Est de ce dernier, l'urbanisation s'est, sur ces dix dernières années, développée en fonction de la géographie du site. La végétation est présente partout que ce soit en lisière ou en cœur de bourg.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Valoriser l'identité rurale en préservant les espaces naturels et le patrimoine vernaculaire ;  Maintenir et conforter les éléments de nature représentatifs du territoire ;  Organiser des visites scolaires, culturelles, touristiques ;  Valoriser le patrimoine local.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet : 3.2.1 / préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et boisés, du patrimoine vernaculaire et des anciennes carrières</b></p> <p>Le projet septfontois doit faire de la bastide le symbole de l'identité de la commune tout en maintenant les grands espaces naturels et agricoles, représentatifs de la qualité du territoire. C'est dans cette perspective que les élus souhaitent préserver les espaces naturels sensibles et boisés en intégrant notamment la protection de dolmens dans le domaine public et en sensibilisant les citoyens par des actions et animations culturelles.</p> <p>Le site archéologique du Dolmen de « la Tombe du Géant », le cimetière des Espagnols et le Camp de Judes, inscrits au titre des monuments historiques, témoignent du riche passé de la commune. La préservation du petit patrimoine bâti rural est un enjeu majeur dans le sens où sa présence constitue une signature identitaire importante dans la lecture du paysage communal. C'est pourquoi la municipalité souhaite valoriser les hameaux d'Alliguières, de Lalande et de Dardenne qui présentent un intérêt patrimonial certain.</p> <p>La municipalité souhaite également par la mise en place d'actions culturelles sensibiliser le jeune public à la préservation et à la valorisation des anciennes carrières que ce soit à travers l'organisation de chantiers jeunes ou la mise en place d'actions d'animation avec l'association pour la promotion de l'identité des Causses du Quercy (APICQ).</p> <p><b>Maître d'ouvrage : mairie de Septfonds</b></p> <p><b>Coût estimatif : 50 000 € Ht</b></p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2019</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2020</li> </ul> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p><b>Partenaires techniques :</b> Etat, Département, tissu associatif, CAUE</p> <p><b>Partenaires financiers :</b> Etat, Région, Département</p>	
<b>ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION</b>	
<p>travaux réalisés, patrimoine vernaculaire et espaces naturels protégés, actions de communication lancées, nombre d'animations, de visites organisées.</p>	

Axe 3	Fiche action 3.2
Conforter l'économie locale et faire du patrimoine un vecteur de développement touristique	Développer le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine local et le riche passé historique et culturel de Septfonds
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Avec la Mounière (Maison des Mémoires), l'amicale laïque et le foyer des aînés, la salle des fêtes communale, la médiathèque intercommunale et le théâtre le Florida géré par l'association Pierre Nègre, Septfonds possède une offre importante d'équipements culturels. L'offre manquante est complétée par les pôles de Caussade et de Montauban. La commune de Septfonds bénéficie d'un patrimoine mémoriel important sur son territoire : le camp de Judes qui a accueilli des milliers de Républicains espagnols fuyant la guerre à partir de 1939, le cimetière espagnol sépulture des 81 derniers résidant du camp. « La Mounière », permet de ne pas oublier ces déplacements de populations et de transmettre aux jeunes générations, les valeurs d'accueil et d'hospitalité.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Développer l'aspect mémoriel de Septfonds et accroître l'attractivité de la maison des Mémoires ; Positionner le village de Septfonds et son patrimoine mémoriel dans les circuits de Pays d'art et d'histoire.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet : 3.2.2 / développement d'actions culturelles en s'appuyant sur le potentiel de la Maison des Mémoires « La Mounière » et du théâtre Florida</b>  <b>Projet numérique innovant pour le lieu mémoriel du Camp de Judes</b></p> <p>Les visiteurs de la Mounière découvrent les parcours des populations déplacées -Espagnols, Juifs, Polonais, étrangers jugés « indésirables » avec la présence du camp de Judes. Une scénographie axée sur un dispositif multimédia interactif est proposée aux visiteurs pour questionner l'histoire et l'actualité de ces thématiques. La Mounière propose en complément deux circuits/promenades favorisant la découverte du patrimoine et de l'histoire de la commune.</p> <p>Un projet numérique innovant au Camp de Judes permettra de compléter cette offre plus particulièrement, en direction du jeune public.</p>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;">   </div> <p><b>Maître d'ouvrage : mairie de Septfonds</b>  <b>Coût estimatif : 40 000 € ht</b>  <b>Calendrier prévisionnel :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> 2019</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  <b>Partenaires techniques :</b> Etat, Département, Université Champolion d'Albi, BTS lycée Nougaro de Caussade, Scop Osons  <b>Partenaires financiers :</b> Etat, Région, Département</p>
<b>ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION</b>	
<p>Mise en œuvre du projet numérique, nombre d'animation, actions culturelles, fréquentation du site</p>	

## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

### **Renforcer les liens intercommunaux avec les communes limitrophes du « pôle urbain » de Caussade**

Le dispositif Bourgs-centres de la Région est une opportunité pour lancer à l'échelle intercommunale une réflexion commune en concertation avec l'ensemble des élus et de la population pour la redynamisation, la reconquête des bourgs-centres et pour la requalification des espaces publics. L'enjeu de cette démarche sera d'impulser et de favoriser un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en prenant appui sur ses richesses et sa diversité et en confortant le rôle de polarité structurante de Septfonds, ce qui confortera aussi la dynamique de l'ensemble des communes de l'intercommunalité. La coopération avec les communes voisines doit être une méthode généralisée dans la conduite des politiques territoriales publiques. Elle permet d'échanger, de comparer et d'enrichir les projets locaux en leur donnant parfois une autre dimension et un impact plus important. Les élus de la Communauté de communes du Quercy Caussadais l'ont bien compris. C'est pour cela qu'une convention d'entente a été signée entre l'EPCI et les villes candidates à la nouvelle politique régionale bourgs centres (Septfonds, Réalville, Montpezat de Quercy, Molières, Monteils, Caussade) afin de répartir les coûts d'ingénierie et d'assurer la cohérence des orientations et actions, de renforcer les complémentarités plutôt que la concurrence entre les communes.

### **S'inscrire dans la nouvelle dynamique territoriale du PETR du Pays Midi Quercy**

Au 1er janvier 2015, l'application de la loi du 27 janvier 2014 (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM) a permis au syndicat mixte du Pays Midi-Quercy de se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et de l'inscrire dans la durée. Ce pôle permettra de renforcer la coopération entre les 4 intercommunalités qui le composent et le PETR, notamment pour conforter l'attractivité du territoire et les solidarités territoriales. Un projet de développement durable de territoire (2015-2020) a été élaboré dans les 12 mois qui ont suivi la création du PETR du Pays Midi-Quercy. Cela constitue la stratégie de développement du territoire qui a été largement reprise dans la Contrat territorial Occitanie (2018-2021) du PETR Pays Midi-Quercy, adopté en Commission Permanente de la Région le 20/07/2018. Les acteurs du Pays Midi-Quercy ont souhaité prioriser et structurer leurs actions autour de deux grands enjeux :

#### **Enjeu 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif**

Le PETR du Pays Midi Quercy qui est caractérisé en son sein par une différence de développement entre la partie Est/Ouest, doit répondre à des enjeux complémentaires :

- d'amélioration des conditions d'accueil pour maintenir une attractivité durable sur la partie Ouest du territoire dont le Quercy Caussadais,
- de développement d'une politique d'accueil volontariste pour prendre sa part et tirer parti d'un potentiel favorable sur la partie Est du territoire,
- de trouver sa place dans un système métropolitain en « étoile », organisant les connexions entre Toulouse et les villes moyennes (Montauban, Albi..) et leurs espaces de rayonnement.

Le renforcement de l'attractivité permanente du territoire se fera par une amélioration globale du cadre de vie, notamment en matière d'habitat et de services à la population. Cet objectif s'appuiera fortement sur la valorisation des bourgs-centres (via les politiques Bourgs-Centres et le lancement d'une OPAH) dont le maillage sur le territoire constituera une force pour accompagner un développement équilibré.



C'est pourquoi l'Enjeu 1 du Contrat territorial "Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif" comprend une mesure opérationnelle 2 "Renforcer l'attractivité des bourgs-centres", qui formalise l'articulation et la complémentarité avec le dispositif régional "Bourgs-centres".

## **Enjeu 2 : Valoriser les ressources durables du territoire pour conditionner un développement plus équilibré**

Le Pays Midi-Quercy par son positionnement géographique (moins d'une heure de Toulouse et à la porte de Montauban) et sa qualité patrimoniale plutôt préservée dispose d'atouts indéniables pour un développement harmonieux et équilibré. Toutefois, les diverses politiques publiques locales menées depuis ses vingt dernières années ne suffisent pas à conditionner une dynamique de l'emploi bien répartie sur l'ensemble des communes. L'enjeu est donc de dépasser l'attractivité « naturelle » du territoire qu'il faut préserver à une dynamique de développement qui s'appuiera sur les ressources propres au territoire :

- Il s'agira par exemple d'accompagner le développement du tourisme sur l'ensemble du territoire, notamment sur l'axe Vallée et Gorges de l'Aveyron,
- De même, il sera proposé d'accompagner la diversification agricole, l'économie de proximité et collaborative, notamment dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), d'un réseau de tiers lieux ou d'espaces collaboratifs.
- Il s'agira également de s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et de l'appréhender comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Le PETR du Pays Midi Quercy s'est engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique et a consacré des moyens importants à l'étude de cette thématique. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir du territoire. La vulnérabilité financière des habitants et leur dépendance à l'énergie fossile pour les transports ont encouragé les élus du PETR à poursuivre leur réflexion et actions sur la voie d'un territoire à énergie positive en lançant un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (compétence transférée par les 3 EPCI). Le PCAET est en cours d'élaboration et doit être finalisé pour le début 2019.

L'ambition commune des élus du Pays Midi Quercy est de **rendre le territoire encore plus équitable, viable et vivable**. Pour y parvenir, les bourgs-centres pourront compter sur la dynamique créée par le Pays Midi Quercy depuis plus de 15 ans maintenant et l'expertise de ses techniciens qui ont su innover depuis de nombreuses années en s'impliquant dans des démarches novatrices d'activités économiques (agriculture, tourisme durable, artisanat, forêt...) visant une plus grande autonomie locale, et le respect des ressources.

Il s'agira d'imaginer « une nouvelle ruralité » où la qualité de vie est préservée grâce au patrimoine exceptionnel environnant, grâce aux liens sociaux et culturels qui unissent les habitants et en s'appuyant notamment sur la richesse des nombreuses associations locales. Cette nouvelle vie rurale, doit aussi s'appuyer sur le développement de l'autonomie énergétique, la valorisation et la préservation de l'agriculture, du patrimoine bâti, s'appuyer sur les entreprises et l'artisanat local ainsi que sur le développement d'une offre touristique durable et de l'offre de soins en cohérence avec les besoins qui vont s'amplifier avec le vieillissement de la population.

Afin de mieux se projeter dans l'avenir, définir collectivement une nouvelle feuille de route et porter un nouveau regard sur le territoire, les élus du Pays Midi Quercy s'orientent aujourd'hui vers l'élaboration d'un SCOT, qui permettra de mieux définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Septfonds et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Septfonds et la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la période 2018- 2021, avec le PETR du Pays Midi- Quercy.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial.

## **Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn et Garonne**

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne, comme cela a été fait dans le cadre des précédentes contractualisations, s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.

Globalement, les aides départementales en faveur des communes et communautés restant à mobiliser d'ici 2021 s'élèvent à 35 M€.

Au titre des mesures opérationnelles proposées pour les communes de Septfonds, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des aides en faveur des bâtiments communaux, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de l'entretien et de la création de bâtiments communaux (avec par exemple l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services au public).

Citons aussi les aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Mentionnons enfin les aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements telles que les crèches, les haltes garderie.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoient aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat.

Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitat insalubre qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immeubles.

Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs ainsi que la création d'aires de covoiturage comportant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique de plein air classée, création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupe publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de plus-produits liés aux meublés touristiques).

Il soutient également l'investissement public venant conforter la structuration des thématiques touristiques majeures identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme par le financement des outils numériques et sites internet en réseau.

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par l'aide à la conservation des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la restauration du patrimoine architectural et culturel. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'aide en faveur de la culture.

Le département aide en outre les investissements dans les écoles publiques et au titre des sports, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

Enfin, le logement social et pour personnes âgées est pris en compte.

Ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de réhabilitation énergétique.

## **DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE**

- **Ingénierie des territoires**

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de 25% maximum du coût HT des dépenses.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi aider à la conduite d'études liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de 15% des coûts externes.

- **Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités**

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer une régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1- du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants. L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5000 habitants et intercommunalités de moins de 15 000 habitants) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale)
- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

### **Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais**

La communauté de communes compte tenu de ses compétences obligatoires et optionnelles inscrites dans ses statuts sera fortement impliquée dans le suivi et la mise en œuvre de la politique des bourgs centres :

**Pour rappel ses compétences obligatoires sont :**

- **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
  - Acquisition, gestion, cession de réserves foncières pour la réalisation des compétences relevant de la Communauté de Communes,
  - Élaboration d'une charte de pays, approbation de celle-ci au lieu et place des communes et suivi dans le cadre des procédures de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
  - Instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes du Quercy Caussadais,
  - Étude, mise en place et gestion de Système d'information Géographique
  - Schéma de cohérence territoriale
  - Aménagement numérique de l'espace d'intérêt communautaire :  
Dans le cadre des dispositions de l'article 1425-1 du CGCT, la Communauté de communes du Quercy Caussadais exerce sur son territoire la compétence relative aux réseaux et services publics locaux de communications électroniques comprenant selon les cas :
    - L'acquisition de droit d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques ;
    - L'acquisition des infrastructures ou réseaux existants ;
    - La mise des infrastructures ou réseaux à disposition des opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
    - L'offre de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux.

▪ **Développement économique**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17.
- Étude, création, aménagement, entretien, gestion et commercialisation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Études, actions, réalisations relatives à la promotion du territoire intercommunal,
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme chargés de l'accueil et l'information, la promotion touristique du territoire en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme, la coordination des divers partenaires du développement touristique local

▪ **Compétence optionnelle : politique du logement et du cadre de vie**

- Etude, mise en œuvre et suivi des politiques intercommunales relatives à l'habitat : Plan local de l'habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de tout dispositif venant s'y substituer, excepté les opérations d'aménagement de villages, les lotissements, et toute opération de création de logements.
- Permis de louer

Dans le cadre d'une convention d'entente, la communauté de communes du Quercy Caussadais participera pour le financement des dépenses liées au chargé de mission rénovation urbaine qui a été recruté le 18/06/2018 par la Commune de Caussade. Les dépenses liées à l'ingénierie seront également mutualisées avec les autres communes candidates à la politique régionale bourg centre : Molières, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville et Septfonds. La mission première du chargé de mission sera d'aider à la définition de la stratégie de développement et de valorisation des Bourgs-Centres en apportant un appui technique et méthodologique pour l'écriture et la préparation des contrats Bourgs-Centres Occitanie. Il sera chargé d'accompagner les élus dans l'élaboration générale du futur projet de territoire et dans la conduite des études spécifiques liées aux projets urbains des Bourgs-Centres dont les coûts pourraient être mutualisés au niveau de l'entente.

**Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays Midi-Quercy**

LE PETR du Pays Midi-Quercy apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Bourg centre dans le cadre essentiellement :

- des politiques contractuelles qu'il anime (contrat Territorial Occitanie principalement et Contrat de Ruralité / programme Leader)
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy)
- de la mission d'animation et suivi d'OPAH qu'il exerce pour le compte des EPCI,
- de la mission d'inventaire du patrimoine,
- de l'élaboration et la coordination du PCAET (qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire) dont la mobilité, et le service mutualisé CEP (Conseil en énergie partagé),
- de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage prévues pour le suivi des démarches Bourgs-centres en Quercy-Caussadais.



## **Article 11: Contributions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement CAUE**

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE du Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier sur les points suivants :

- Dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics de la ville, des parcours piétonniers et la mise en valeur du patrimoine, le CAUE accompagnera la commune pour l'établissement d'un plan de référence des mobilités. Pour cela, le CAUE réalisera un cahier des charges et proposera sa participation à la sélection de professionnels. Le CAUE assurera également le suivi du plan de référence.

Ce travail de réflexion global portera en particulier sur :

- La question des paysages et la préservation des points de vue et l'intégration des projets en cours, pour minimiser leurs impacts ;
  - La question du stationnement à maîtriser sur la place centrale ;
  - La problématique foncière inhérente aux difficultés de stationnement ;
  - La question des liaisons douces et de leur sécurisation entre les quartiers périphériques et le centre bourg ;
  - La pré-programmation de l'accessibilité des équipements ;
  - La réhabilitation du bâti patrimonial ;
  - La qualité des espaces publics dans les nouveaux quartiers, et leur programmation en termes d'usage et de liaison entre les quartiers ;
  - La programmation des équipements nécessaires au bon vivre à Septfonds (complexe sportif, circuit VTT, commerces, parcours et valorisation des espaces naturels dans les anciennes carrières...)
  - Le phasage et l'estimation des travaux sera réalisé en indiquant le meilleur moyen pour les élus de programmer les travaux dans le temps.
- 
- A défaut de la réalisation du plan de référence, le CAUE pourra réaliser une note d'enjeux programmatique dans l'attente de la réalisation de celui-ci.
  - Les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité à travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement.
  - Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, un parcours prédéfini existe. Celui-ci sera ponctué de panneau de signalisation historique. Pour cela le CAUE proposera un accompagnement pour définir le contenu et la forme des panneaux avec les personnes ressources de la commune.
  - Dans le cadre de la mise en valeur de la ville, le CAUE accompagnera la commune dans le cadre d'une intervention pédagogique sur les points de vue portés sur l'architecture et ses façades, notamment sur les placettes, les rues.
  - Le CAUE apportera sa connaissance du territoire pour contribuer à la constitution d'une base de données tant dans le domaine de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme.
  - Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de la vacance. L'objectif sera de faire émerger les raisons de la vacance pour mettre en place les outils adéquats.

- Dans le cadre de la lutte du mal logement, le CAUE proposera une note méthodologique sur les îlots pré-repérés et les commerces du centre-ville, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche.
- Le CAUE réalisera des notes d'enjeux et des pré-programmes sur les bâtiments publics en projet.
- Dans le cadre de la réhabilitation de la vacance des friches et du programme du tiers lieu, le CAUE accompagnera la commune dans la réalisation des projets en cours par des interventions ponctuelles en lien avec les questionnements des élus. Ce qui se traduira par des notes d'enjeux et des fiches conseils.
- Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, le CAUE animera auprès des classes présentes dans la commune et en co-construction avec les enseignants volontaires une acculturation de l'appréhension de l'espace, du paysage ...
- Le CAUE assurera une fonction de médiation à la demande des élus sur des thèmes définis préalablement issus du contrat bourg centre.

## **Article 12 : Contributions des autres partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation**

### **Contribution de l'Etat**

Pour répondre et soutenir la démarche de valorisation et de développement des bourgs centres, les services de l'Etat pourront accompagner les élus dans leurs réflexions :

- en participant notamment aux Comités de Pilotage et Comités techniques, en accompagnant la concertation locale et en aidant à la sensibilisation de la population selon les thématiques et projets qui seront abordés dans les différents bourgs centres : création de nouvelles zones de stationnement, réalisation de cheminements piétons adaptés, création de nouveaux espaces publics, adaptation du bâti pour une meilleure habitabilité ;
- en apportant une expertise détaillée dans le cadre de l'étude du bâti ancien en abordant la question des économies d'énergie ou la question du traitement de la façade ;
- en apportant un conseil sur l'aménagement des entrées de ville et villages et l'intégration des zones d'activités et d'habitat aux abords du site.

L'ANAH peut apporter une contribution financière pour les prestations d'ingénierie liées à la mise en œuvre d'une OPAH (études et suivi-animation).

### **Contribution de l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO):**

L'EPF Occitanie se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

### **Article 13 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Septfonds,
- la communauté de communes du Quercy Caussadais,
- le PETR du Pays Midi-Quercy,
- la Région,
- le Département,
- le CAUE.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires qui ont souhaité contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation des Communes de Caussade et de Monteils à savoir :

- les services de l'Etat : la Préfecture, la DDT, l'UDAP,

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par le chargé de mission rénovation urbaine recruté pour suivre ce dispositif.

Le Comité de Pilotage a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays de Midi-Quercy,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

### **Article 14 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à

le / /

Jacques Tabarly  
Maire de Septfonds

Guy Rouziés  
Président de la Communauté de Communes  
du Quercy Caussadais

Christian Maffre  
Président du PETER du Pays Midi-Quercy

Christian Astruc  
Président du Conseil Départemental  
Garonne de Tarn-et-Garonne

Colette Jalaise  
Présidente du CAUE du Tarn-et-Garonne

Carole DELGA  
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée